

Défendre le service public d'éducation en toutes occasions

La facilité et la rapidité avec lesquelles des messages vrais ou faux circulent sur Internet doivent nous rendre particulièrement vigilants (**Voir ci-contre**)

- ⇒ Refusez de transférer à vos contacts des messages ou vidéos qui dénigrent les enseignants, les fonctionnaires et les services publics. →
- ⇒ Répondez à l'expéditeur que vous ne cautionnez pas ce type de propagande mensongère.

Élections professionnelles

Les élections professionnelles auront lieu du 13 au 20 octobre 2011 par voie électronique.

Rappel :

- Si vous n'avez pas reçu votre notice de vote par courrier, ni de courriel vous permettant d'obtenir vos identifiants de vote, vous devez vous rendre sur le portail des élections :

<http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Aide et assistance

1- Cliquer sur : « Je n'ai pas reçu ou j'ai perdu mon identifiant : en obtenir un nouveau ».

2- Saisissez votre NUMEN et les 6ème et 7ème caractères de votre numéro de Sécurité Sociale.

Votre mot de passe de vote s'affichera à l'écran.

Vous recevrez ensuite votre identifiant par courrier électronique à l'adresse de votre choix.

Attention : Vous devez effectuer cette opération

AVANT mercredi 12 octobre 8 heures

Pour tout problème de connexion ou toute information, contactez l'assistance « Élections 2011 » de votre rectorat.

- Si vous avez reçu votre notice de vote et votre identifiant, vous devez vous connecter sur le site du ministère :

<http://www.education.gouv.fr/cid22613/elections-professionnelles.html>

et ceci dès que possible.

1- Cliquez ensuite sur « Obtenir mon mot de passe ».

2- Saisissez votre identifiant de vote, puis votre NUMEN ainsi que les 6ème et 7ème caractères de votre numéro de Sécurité Sociale.

3- Choisissez une adresse électronique sur laquelle vous voulez recevoir votre mot de passe et validez.

Votre mot de passe vous sera alors adressé sur la messagerie électronique correspondant à votre choix.



Manipulation, mensonges et vidéo



Plusieurs collègues nous ont alertés sur le contenu d'une vidéo circulant sur Internet pour dénigrer la grève du 27 septembre et les syndicats, réalisée par une **officine ultralibérale : SOS-Éducation**.

C'est une opération de conditionnement de l'opinion que nous devons tous dénoncer.

Cette association aux **relents populistes**, de même type que « *Sauvegarde retraite* », incite le gouvernement à **aller encore plus loin dans les fermetures de postes et les restrictions budgétaires**.

Tapant ouvertement sur les fonctionnaires à l'origine, leur discours s'était ensuite fait moins agressif, compatissant même pour dénoncer les actes de violence et leurs auteurs.

Le propos est habile. Certains éléments exacts (dénonciation du collège unique, atteintes au bac) contenus dans ces nouveaux documents sont destinés à donner de la crédibilité à l'ensemble du discours. Les auteurs espèrent ainsi **faire passer tout le reste** (amalgames, approximations, inexactitudes criantes, omissions discrètes et mises en scène extravagantes) **c'est-à-dire leur idéologie auprès des gogos**.



Et ça marche parfois : des enseignants s'y sont laissé prendre, ont signé leur pétition et fait un don, immédiatement utilisé pour attirer d'autres naïfs.

A en croire SOS-Éducation, **l'Éducation nationale serait aux ordres des syndicats à l'origine de tous les maux du système éducatif**, un peu comme l'âne de la fable ! Rien de moins.

Comment peut-on accorder le moindre crédit à **de telles balivernes** alors que dans notre pays le taux de syndicalisation est l'un des plus faibles d'Europe, qu'il y a belle lurette qu'aucun accord sérieux n'a été signé et que le dialogue social est un dialogue de sourds ?

Le message idéologique est plus insidieux : **il y a certes des fermetures de postes, mais elles seraient insignifiantes**, sans conséquences sur la scolarité des élèves !

Pensez : 16 000 fermetures de postes à la rentrée de 2011 puis 14 000 à la rentrée de 2012 sur plus de 800 000 enseignants ! C'est « infime », d'ailleurs **le nombre moyen d'élèves par enseignant est de 14, sous-entendu : il y a de la marge !**

Il y a bien sûr manipulation des chiffres pour atteindre la « cible ». C'est « oublier » **qu'en 10 ans ce sont plus de 100 000 postes qui auront été fermés, 10 % du nombre des fonctionnaires de l'Éducation nationale !** Nous sommes loin de nombres insignifiants.

C'est également tromper l'opinion que de faire croire que ce nombre moyen de 14 élèves par enseignant serait l'effectif moyen des classes.

Prenez une classe de 30 élèves ayant 28 heures de cours par semaine. Il faut 30 heures professeur avec 2 heures diverses et de dédoublement (là où il en reste). A raison d'un service de 18 heures hebdomadaires, **il faut 1,666 enseignant pour dispenser la totalité de l'enseignement dans cette classe.**

Mais si l'on ramène le nombre d'élèves (30) au nombre de professeurs (1,666), on obtient 30 : 1,666 soit 18 élèves par enseignant. Ce nombre moyen d'élèves n'a rien de concret mais **le Français moyen assimilera abusivement ce nombre artificiel, à celui des élèves présents dans une classe. Et le tour est joué !**

Sachant que le service des professeurs agrégés est de 15 heures, la même classe donne : 30 : 15 = 2 enseignants et le nombre moyen d'élèves par enseignant tombe à 15.

Bien sûr, les classes des écoles ou des petits collèges des zones rurales, les options peu enseignées, les groupes réduits en ateliers ont un effectif moindre, ce qui abaisse à 14 ce fameux nombre moyen d'élèves.

SOS-Éducation se préoccupe peu du maintien des services publics de proximité dans les territoires peu peuplés, des conditions de travail en général et de sécurité dans les ateliers en particulier.

On baigne totalement dans l'idéologie.

La vidéo de **SOS-Éducation reprend complaisamment les propos tenus par Luc CHATEL dans les médias** : il y aurait des milliers d'enseignants de plus qu'il y a 20 ans pour 600 000 élèves de moins.

C'est possible, mais qui niera que **ce ne sont pas les mêmes élèves**, ni dans leur implication dans les apprentissages, ni dans leur comportement général, ni par leur situation sociale !

Mais la charge la plus inacceptable à nos yeux est celle lancée contre les personnels administratifs (un peu plus de 120 000) présentés comme des bouches (pardon, des fonctionnaires) « inutiles » dont on pourrait se débarrasser de la moitié voire des trois quarts sans incidence majeure sur le fonctionnement du système éducatif.

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir que les **équipes administratives des établissements scolaires, comme les équipes de direction, sont notoirement sous-dotées.** Une partie de leur charge de travail est alors transférée sur d'autres catégories de personnels, dont les enseignants.

Et ce qui est le plus choquant, c'est que **pas un mot n'est dit sur leur rôle et les missions qu'ils assument** (montage des dossiers de bourses des élèves, accueil téléphonique des familles, sans compter les affectations, la gestion des carrières et les paies des personnels...).

Pas un mot non plus sur **l'absence de personnels administratifs dans les écoles.** Est-il normal qu'une école accueillant 280 élèves n'ait pas une seule secrétaire, ne serait-ce que pour répondre aux familles ou effectuer le travail administratif courant ?

Les services académiques ont **toujours plus de charges qu'assument des équipes toujours plus réduites.**

Toutes ces raisons nous confortent dans la conviction que l'information syndicale que nous apportons à nos collègues est la seule réponse possible pour refonder l'École sur les valeurs de la République.

Mais peut-être que les responsables de SOS-Éducation ne connaissent pas cette réalité si leurs enfants ne fréquentent pas l'enseignement public ?



Calendrier provisionnel des opérations de mutation

Mouvement inter : saisie des vœux du jeudi 17 novembre au mardi 6 décembre 2011.

Polynésie française : saisie des vœux du lundi 14 au jeudi 24 novembre 2011.

Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte : saisie des vœux du vendredi 2 au vendredi 16 décembre 2011.

Le SNCL sera reçu en audience au ministère le 10 octobre sur le projet de circulaire ministérielle concernant les mutations.

